

Séance du 25 avril 2014 à 19 heures 00

Commune de Cahors – Espace Clément Marot – Salle des Congrès

Aujourd'hui, Vendredi vingt cinq avril deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cahors – Espace Clément Marot – Salle des Congrès

Etaient présents :

61 titulaires dont 2 possédant une procuration

14 Suppléants dont 1 possédant 1 une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit), Mme GARRIGOU Isabelle (sup),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), Mme LAGARDE Geneviève (tit), M. MUNTE Serge (tit, procuration de M. BOUILLAGUET Vincent), Mme LASFARGUES Geneviève (tit), M. SIMON Michel (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), M. TESTA Francesco (tit), M. COLIN Henri (tit), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme LOOCK Martine (tit, procuration de Mme BOYER Noëlle), M. COUPY Daniel (tit), Mme BONNET Catherine (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit), Mme LE QUENTREC Yannick (tit), Mme EYMES Isabelle (tit),

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES

M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),
M. TREIL Jean (sup, procuration de Mme LANES Bénédicte),
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
Mme VALETTE Roselyne (tit), M. PLANAVERGNE Jean-François (sup),

FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAIN
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES

M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. CANCEIL Philippe (tit),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
Mme SALANIE Jacqueline (sup),
M. SABOT Aimé (tit), M. VIVIER Jean-Luc (sup),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit, procuration de Mme RIVIER-DELFAU Isabelle),

MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup),
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
M. CHATAIN Thierry (tit), M. SOULIER Yves (sup),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
M. DECREMPS Frédéric (sup),
M. FIGEAC Philippe (tit), M. RAFFY Bernard (sup),
M. BORIES Olivier (tit),
M. DESTRUEL Jacques (sup),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. LAVAU Pascal (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit), M. GILES Jérôme (sup).

SAINT CIRQ LAPOPIE
SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

Mme BOUIX Catherine,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE ADMINISTRATIF - Finances

Objet : Vote des redevances du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

M. HUREAUX et Mme RIVIERE s'abstiennent

A été adopté à LA MAJORITE

AR PREFECTURE

046-200023737-20140425-25_04_2014_27-DE
Regu le 12/05/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 25 avril 2014
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Patricia Noël
Service : SPANC

Objet : Vote des redevances du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe du SPANC, service public à caractère industriel et commercial, doit être équilibré. Pour autant, depuis la fusion des Communautés de communes de Catus et du Pays de Cahors, cet équilibre n'a pu, à ce jour, être trouvé.

Un travail de réorganisation du service a été engagé et a donné lieu en janvier 2014 à l'adoption d'un nouveau règlement de service qui doit permettre d'améliorer les capacités d'intervention des techniciens et par voie de conséquences, les recettes financières. Par ailleurs, le changement de taux de TVA au 1^{er} janvier 2014 (passage de 7 à 10 %) justifie l'actualisation des tarifs des différentes prestations.

Il est donc proposé de fixer comme suit les tarifs du SPANC :

- Contrôle d'une installation neuve d'une capacité inférieure à 20 équivalent-habitants: 190.91 € HT. Ce tarif peut être fractionné et facturé lors de :
 - L'examen préalable de la conception pour un montant de 114.55 € HT
 - La vérification de la bonne exécution des travaux pour un montant de 76.36 € HT
- Contre-visite (second déplacement suite à une non-conformité relevée lors du contrôle de travaux) : 13.64 € HT
- Diagnostic d'une installation existante et contrôle périodique tous les 6 ans : 77.27 € HT ;
- Contrôle d'une installation neuve d'une capacité supérieure ou égale à 20 équivalent-habitants: 500 € HT. Ce tarif peut être fractionné et facturé lors de :
 - L'examen préalable de la conception pour un montant de 300 € HT
 - La vérification de la bonne exécution des travaux pour un montant de 200 € HT
- Diagnostic et contrôle de bon fonctionnement d'une installation de capacité supérieure à 20 équivalent-habitants : 150 € HT.

Par ailleurs, en application de l'article L1331-11 du Code la santé publique, il est proposé de majorer de 100 % la redevance due pour un contrôle non réalisé en cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (tel que détaillé dans le règlement de service).

Pour les redevances fractionnées sur plusieurs années et déjà recouvrées, il est proposé de fixer cette majoration sur le montant de la redevance actuelle et ceci dans les mêmes conditions que précédemment.

Enfin, en raison d'absences fréquentes des propriétaires aux rendez-vous pourtant fixés conjointement par le représentant du service SPANC, il est proposé d'instaurer des frais de déplacement forfaitaires d'un montant de 13.64 € HT. Ceux-ci pourront être facturés dans les cas suivants :

- Absence du demandeur ou de son représentant dès lors que le rendez-vous a été pris d'un commun accord (contrôles des installations existantes ou neuves),
- Absence non signalée au 1^{er} rendez vous fixé (cas des installations existantes) sans que le propriétaire ne donne suite à une nouvelle demande de rendez-vous.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver les montants des redevances SPANC définis ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

AR PREFECTURE

046-200023737-20140425-25_04_2014_27-DE
Regu le 12/05/2014